

COMMUNE DE LALIZOUILLE

Séance du 26 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Desfarges et Pernet, Mme Puravet

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

Délibération n°20240126_009

Objet : Projet de réaménagement de la salle des fêtes : demande de subventions

Considérant que la salle des fêtes n'a fait l'objet d'aucun travaux d'entretien importants depuis de nombreuses années et que ce réaménagement s'inscrit dans l'agenda arrêté en 2014,

M. le Maire propose de réaliser ce projet en 2024, étant précisé qu'il pourra s'étaler, en cas de besoin, en 2025,

Au vu de l'avant-projet sommaire établi par le cabinet d'architecte Brun – Ouvrai qui pourra être corrigé, ensuite, par les devis des entreprises retenues pour l'appel d'offres, le plan de financement serait le suivant :

- coût total : 197 650 € HT
- Etat : 69 177,50 € HT
- Région : 29 647,50 € HT
- Département : 59 295 € HT
- autofinancement : 39 530 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat de 69 177,50 €
- de solliciter une subvention auprès de la Région de 29 647,50 €
- de solliciter une subvention auprès du Département de 59 295 €
- d'inscrire cette opération au budget primitif 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

